

ne peut cependant réparer tous les dommages causés à la propriété privée par un sinistre naturel.

Par exemple, récemment, le député d'Oxford (M. Halliday) signalait que des tornades avaient dévasté sa circonscription. Presque toutes les pertes étaient assurées. Quoi qu'il en soit, les autorités provinciales n'ont pas cru bon de réclamer d'aide fédérale. Il peut difficilement en être autrement quand les sinistrés sont déjà protégés par une assurance. L'aide gouvernementale devrait s'appliquer uniquement aux pertes contre lesquelles les particuliers ne peuvent se protéger.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'avis que la solution d'un pareil problème consiste en de nouvelles concessions fiscales. Au mieux, la remise de la taxe de vente ne constituerait qu'une aide négligeable, je le répète, même en supposant qu'on puisse régler le grave problème d'administrer cette remise d'impôt. Si l'aide gouvernementale peut se révéler nécessaire dans certains cas, je pense qu'il serait préférable d'avoir recours à des programmes d'indemnisation directe.

Je remercie le député d'avoir fait cette suggestion ainsi que d'avoir soulevé aujourd'hui cet important problème.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, moi aussi je remercie le député d'avoir aujourd'hui saisi la Chambre de cette question. Je la trouve importante non seulement du point de vue des victimes de sinistres passés ou futurs, mais en ce qu'elle nous permet de nous interroger sur ce qui constitue un sinistre. Elle nous permet d'examiner certaines extensions de programmes aux améliorations de logements et de bâtiments en général.

Étant nouvelle à la Chambre, je m'étonne que notre gouvernement fédéral n'assure pas une certaine indemnisation des victimes de sinistres graves en les exonérant de la taxe d'accise. Je remercie le député gouvernemental d'Ottawa-Centre (M. Evans) de nous avoir expliqué certaines complications du financement de ces questions. Mais il est de fait que nous pouvons trouver des solutions à ces problèmes et qu'il ne faut pas s'en remettre à des mécanismes aussi compliqués. Je me rends compte, bien sûr, que les provinces sont partie à la chose.

Il importe également que nous examinions rétrospectivement la nature des sinistres qui surviennent au Canada. En attendant mon tour de parole, j'ai parlé à plusieurs de mes collègues qui m'ont rappelé plusieurs sinistres qui se sont abattus sur nous au cours des dernières années. Ils ont parlé de Mississauga. Au port de Vancouver, qui entoure ma circonscription, nous sommes menacés par les explosifs qui arrivent au port presque journellement, sans parler des matières très dangereuses qui y arrivent par fer, par route, et maintenant, par la voie aérienne. Nous y sommes donc fortement exposés à des sinistres.

Nous avons également parlé des inondations du Manitoba. Je pense que c'est au cours des deux dernières années que les collectivités rurales ont été inondées. Les maisons n'ont pas dû manquer d'y subir des dommages considérables. En fait, ce sont des collectivités rurales entières qui ont souffert. Elles auraient certainement été enchantées de bénéficier d'une exemption de la taxe d'accise pour tous les matériaux destinés à la réparation des maisons. En Colombie-Britannique, qui est un pays de montagnes, les maisons sont très souvent construites à flanc de coteau. Nous y avons au printemps des inondations désastreuses. J'ai eu connaissance à plusieurs reprises de

### *Taxe d'accise*

maisons inondées, et même certaines ont été emportées dans des ravins par les torrents du printemps.

Mes collègues m'ont également parlé de raz de marée. Il y a eu à Port Alberni le raz de marée Tsunami, qui a causé des dégâts terribles aux maisons de la région. Il est donc indéniable qu'il faut agir immédiatement en ce sens, supprimer la taxe d'accise, et mettre en place des mécanismes pour soulager de la sorte des victimes de sinistres, et pas au seul profit du marchand de matériaux.

Les membres de notre groupe estiment que cette mesure ne va pas assez loin. Nous croyons que les matériaux de construction en général ne devraient pas être soumis à la taxe d'accise. Pourquoi devrions-nous en percevoir une et tirer profit de la crise du logement actuelle? Je sais que le syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique en Colombie-Britannique a adopté une position très ferme en ce qui concerne la suppression de cette taxe. Il l'a exigée. Il n'aime pas que nos produits forestiers soient écoulés sur le marché américain. Cette année, il n'y a pas eu trop de chômage dans l'industrie, surtout en raison du dollar et parce que tant de nos produits, et même les produits forestiers utilisés comme matériaux de construction, sont exportés aux États-Unis.

Nous aimerions que la taxe soit supprimée sur les matériaux de construction en général, de façon que non seulement des emplois soient créés dans l'industrie forestière pour les Canadiens, mais que les matériaux de construction nécessaires à la réparation et, bien entendu, à la construction de nos maisons nous coûtent moins cher.

Il est grand temps que nous nous attaquions au problème des sinistres. La semaine dernière, j'ai parlé à la Chambre, comme beaucoup d'autres députés, de la tragédie qu'est la crise du logement au Canada. C'est certainement là une catastrophe de première importance dont souffrent les Canadiens de toutes les circonscriptions.

Il suffit d'examiner l'état des logements dans certaines régions, particulièrement dans les réserves indiennes, pour voir que la situation là est catastrophique et que c'est une véritable honte! Près de la moitié des habitants des réserves vivent dans des logements, si l'on peut les appeler ainsi, qui sont tout à fait inhabitables d'après nos normes. Les maisons n'ont pas l'eau courante, pas de toilettes ni d'installations sanitaires. Elles ne sont pas chaudes en hiver. En fait, ces logements sont tellement délabrés que beaucoup d'Indiens finissent par contracter des maladies et en mourir.

Bien sûr, la simple suppression de la taxe d'accise sur les matériaux de construction ne réglera pas entièrement la situation. La solution appelle une initiative immédiate et d'envergure de la part du gouvernement; en effet, ce dernier devra investir des sommes plus fortes dans la construction de logements réservés aux autochtones et collaborer avec les groupes les représentant afin de leur épargner les difficultés bureaucratiques auxquelles ils sont constamment en butte. Ainsi, le gouvernement pourra s'atteler à l'amélioration des logements existants, à la réduction du coût des matériaux de construction, au moyen de la suppression de cette taxe, et à la construction de nouveaux logements. Nous accusons un retard considérable dans ce domaine et c'est une honte pour le pays.